



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
23.11.2016 Bulletin 2016/47

(51) Int Cl.:
B64G 5/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **16169659.6**

(22) Date de dépôt: **13.05.2016**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
 Etats d'extension désignés:
BA ME
 Etats de validation désignés:
MA MD

(71) Demandeur: **Techspace Aero S.A.**
4041 Herstal (Milmort) (BE)

(72) Inventeur: **DELCOMMUNE, Julien**
4050 Chaudfontaine (BE)

(74) Mandataire: **Lecomte & Partners**
P.O. Box 1623
1016 Luxembourg (LU)

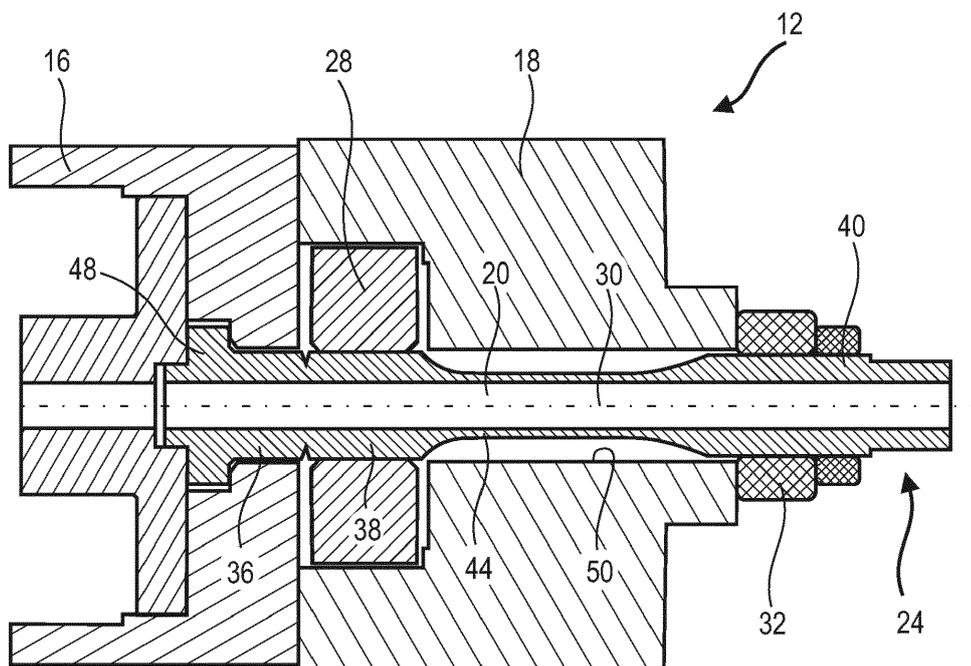
(30) Priorité: **18.05.2015 BE 201505305**

(54) **MODULE DE RACCORDEMENT D'AVITAILLEMENT POUR LANCEUR SPATIAL**

(57) L'invention a trait à un module de raccordement (12) pour l'avitaillement en ergol cryogénique de lanceur spatial. Le module (12) comprend une partie sol (18) placée du côté du mât du pas de tir du lanceur ; une partie vol (16) fixée au lanceur ; une liaison (24) fixée aux parties (16 ; 18) pour les solidariser. Le module (12) présente un passage (20) traversant la partie sol (18), la partie vol (16), et la liaison (24). Le passage (20) permet une com-

munication entre une canalisation (10) du pas de tir, tel un ombilical (10) du lanceur, et une canalisation alimentant un réservoir ou un circuit pneumatique du lanceur. Des moyens de torsion (28), tel un levier (28) ou un bras, sont reliés à un câble de déconnexion. Lors du décollage, les moyens de torsion (28) exercent sur la liaison (24) un couple provoquant la rupture d'une gorge liaison, permettant de diviser la liaison (24) en deux portions axiales.

FIG. 4



Description

Domaine technique

[0001] L'invention porte sur un module de raccordement pour l'avitaillement d'un lanceur. Plus précisément, l'invention concerne un module de raccordement pour l'avitaillement de lanceur avec une pièce de liaison mécanique. L'invention traite également d'une méthode pour scinder une pièce de liaison de module de raccordement pour l'avitaillement pour lanceur.

Technique antérieure

[0002] Le moteur d'un lanceur spatial utilise généralement de l'ergol liquide pour sa propulsion. Ce carburant cryogénique est stocké dans un réservoir relié aux installations du pas de tir jusqu'au décollage. L'alimentation s'effectue à l'aide d'un dispositif d'accouplement et de déconnexion muni de plusieurs canalisations pour l'écoulement du carburant, du comburant et d'autres fluides tels que les gaz de commande. Ces liaisons entre autres permettent bien entendu le remplissage de réservoirs, une vidange, l'alimentation des organes de commande, l'assainissement du lanceur. En effet, certains scénarios d'annulation de tir imposent de vider un réservoir car le carburant présente un caractère instable.

[0003] La liaison est solidaire d'une platine sol et d'une platine vol du dispositif. Elle se scinde en deux portions qui restent accrochées soit à la platine sol soit à la platine vol. Sa division par rupture est provoquée par un mécanisme exerçant un effort de traction axiale.

[0004] Le document FR2639610 A1 divulgue un dispositif de remplissage des propulseurs cryogéniques d'un lanceur, le dispositif se séparant automatiquement lors du décollage du lanceur. Le dispositif comprend une canalisation embarquée et une canalisation au sol. Celle-ci comporte un tube montrant une zone fragilisée sur laquelle prennent appui des jambes de force. Lors du décollage du lanceur, un manchon actionne les jambes de force vers le tube. Elles exercent alors un effort de traction axiale sur le tube provoquant la rupture de la zone fragilisée. Le tube se retrouve scindé en deux parties, chacune restant solidaire de la partie sol ou de la partie embarquée du dispositif. Un tel dispositif permet un remplissage du lanceur jusqu'au dernier moment du décollage. Cependant, la fiabilité de la rupture reste limitée malgré un mécanisme complexe.

Résumé de l'invention

Problème technique

[0005] L'invention a pour objectif de résoudre au moins un des problèmes posés par l'art antérieur. Plus précisément, l'invention a pour objectif d'améliorer la fiabilité d'un module de raccordement pour l'avitaillement d'un lanceur. L'invention a également pour objectif de dimi-

nuer le coût d'un module de raccordement pour avitaillement.

Solution technique

[0006] On aura bien compris que l'invention a pour objet une liaison de raccordement hydraulique haute pression, notamment une liaison de raccordement de la partie sol et de la partie bord d'un module de raccordement pour l'avitaillement de lanceur, la liaison comprenant trois portions ; dont une deuxième portion qui est reliée à la première portion et à la troisième portion, à l'aide d'une première jonction jointe à la première portion, et à l'aide d'une deuxième jonction jointe à la troisième portion.

[0007] Selon un mode avantageux de l'invention, la première portion et/ou la deuxième portion comprend une surface externe avec des motifs configurés pour transmettre un couple de torsion axiale à la liaison, éventuellement chaque surface externe est hexagonale.

[0008] Selon un mode avantageux de l'invention, la première jonction est une gorge circulaire et/ou une amorce de rupture, par exemple d'une longueur axiale inférieure à 10,00 mm, préférentiellement inférieure ou égale à 5,00 mm.

[0009] Selon un mode avantageux de l'invention, la première jonction comprend au moins un épaulement, et/ou la deuxième jonction comprend au moins une zone avec une variation progressive de diamètre.

[0010] Selon un mode avantageux de l'invention, la deuxième jonction est au moins trois fois plus longue axialement que la première jonction, préférentiellement au moins dix fois, plus préférentiellement au moins vingt fois plus longue.

[0011] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison est une conduite.

[0012] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison est adaptée pour résister aux conditions cryogéniques.

[0013] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison est formée par une paroi annulaire qui est moins épaisse au niveau de la deuxième jonction qu'au niveau de la première jonction.

[0014] Selon un mode avantageux de l'invention, la troisième portion comprend des moyens de serrage, notamment un pas de vis.

[0015] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison est monobloc et éventuellement venue de matière.

[0016] L'invention a également pour objet un module de raccordement, notamment pour l'avitaillement d'un lanceur, le module comprenant : une partie sol destinée à être reliée à une ou plusieurs canalisations de pas de tir du lanceur ; une partie vol destinée à être placée entre la partie sol et le lanceur, les parties sol et vol comprenant éventuellement des moyens d'alimentation en correspondance ; au moins une liaison qui est allongée suivant un axe et qui est jointe aux parties de sorte à les solidariser au moins axialement ; remarquable en ce qu'il

comprend en outre des moyens de torsion de la liaison adaptés pour pouvoir exercer un couple de rupture sur la liaison selon son axe de sorte à diviser la liaison afin de pouvoir libérer la partie vol de la partie sol.

[0017] Selon un mode avantageux de l'invention, les moyens de torsion comprennent un levier de déconnexion qui s'étend perpendiculairement par rapport à la liaison et qui est destiné à être retenu par un câble de déconnexion.

[0018] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison comprend une première jonction formant une amorce de rupture, notamment une première jonction formant un rétrécissement.

[0019] Selon un mode avantageux de l'invention, l'amorce de rupture comprend une gorge liaison circulaire, éventuellement autour de la liaison.

[0020] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison présente deux moitiés selon sa longueur, l'amorce de rupture et les moyens de torsion étant disposés sur la même moitié de la liaison.

[0021] Selon un mode avantageux de l'invention, l'amorce de rupture commence au niveau de la surface externe de la partie vol, éventuellement les moyens de torsion affleurent axialement l'amorce de rupture.

[0022] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison est pleine.

[0023] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison comprend une conduite, préférentiellement le module comprend un passage traversant la partie vol, la partie sol et la conduite.

[0024] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison comporte une paroi entourant le passage.

[0025] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison comporte une deuxième jonction formant une zone de moindre épaisseur, éventuellement sur la paroi.

[0026] Selon un mode avantageux de l'invention, la deuxième jonction est profilée axialement et est éventuellement annulaire, notamment tubulaire, ses extrémités comportent éventuellement des rayons de raccordement.

[0027] Selon un mode avantageux de l'invention, la deuxième jonction s'étend axialement sur la majorité de l'épaisseur de la partie sol, éventuellement elle forme la partie principale axialement de la liaison.

[0028] Selon un mode avantageux de l'invention, la première jonction comprend un moment quadratique minimal qui est supérieur au moment quadratique minimal de la deuxième jonction.

[0029] Selon un mode avantageux de l'invention, la partie sol comprend une surface d'appui déportée contre laquelle la liaison prend appui, éventuellement via des moyens de fixation.

[0030] Selon un mode avantageux de l'invention, au niveau axialement des moyens de torsion, la liaison comprend une surface extérieure avec des motifs configurés pour transmettre le couple de rupture des moyens de torsion à la liaison.

[0031] Selon un mode avantageux de l'invention, la

liaison comprend deux extrémités opposées, l'une avec des moyens de serrage éventuellement réversibles, l'autre avec une butée axiale.

[0032] Selon un mode avantageux de l'invention, les parties comprennent chacune un orifice traversé par la liaison.

[0033] Selon un mode avantageux de l'invention, les parties définissent une alvéole que les moyens de torsion occupent.

[0034] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison est une liaison fonctionnel à température notamment cryogénique et/ou le module est un module cryogénique ; elle/il est adapté aux températures inférieures à -100°C, préférentiellement inférieures ou égales à -200°C.

[0035] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison est solidaire des parties de sorte à fixer la partie sol et la partie vol l'une par rapport à l'autre, et/ou forme un conduit traversant le module.

[0036] Selon un mode avantageux de l'invention, le passage est droit, et/ou de section variable.

[0037] Selon un mode avantageux de l'invention, l'amorce de rupture et les moyens de torsion sont disposés sur le même tiers ou sur le même quart axial de la liaison.

[0038] Selon un mode avantageux de l'invention, la deuxième jonction s'étend sur ou moins 10% de la longueur de la liaison, préférentiellement sur au moins 25% de la longueur de la liaison, plus préférentiellement sur au moins 50% de la longueur de la liaison.

[0039] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison et les moyens de torsion comprennent chacun une portée hexagonale à leur interface

[0040] L'invention a également pour objet un module de raccordement pour l'avitaillement de lanceur, notamment de propulseur de lanceur spatial, le module comprenant : une partie vol destinée à être fixée sur le lanceur ; une partie sol destinée à être placée à distance du lanceur ; une liaison qui est jointe aux parties de sorte à les solidariser ; un passage traversant la partie sol, la partie vol, et la liaison ; et qui est destiné à permettre une communication entre une canalisation du lanceur et une canalisation du pas de tir tel un ombilical ; remarquable en ce que la liaison comprend des moyens de serrage configurés pour plaquer la partie sol et la partie vol l'une contre l'autre et pour contraindre mécaniquement la liaison.

[0041] Selon un mode avantageux de l'invention, la contrainte mécanique est une contrainte de traction axiale.

[0042] L'invention a également pour objet une méthode de séparation d'un module de raccordement pour l'avitaillement d'un lanceur lors du tir, le module comprenant : une partie vol fixée au lanceur, une partie sol à l'opposé du lanceur par rapport à la partie vol, les parties sol et vol comprenant éventuellement des moyens d'alimentation en correspondance, une liaison qui est allongée suivant un axe et qui est jointe aux parties

de sorte à les solidariser ; lors de la séparation du module de raccordement la liaison est rompue de sorte à pouvoir libérer la partie vol de la partie sol ; remarquable en ce que lors de la séparation du module de raccordement la liaison est rompue par torsion axiale, notamment en y exerçant un couple de torsion générant une contrainte de cisaillement jusqu'à sa rupture.

[0043] Selon un mode avantageux de l'invention, lors de la séparation, la liaison est vrillée selon son axe à l'aide de moyens de torsion, notamment d'un levier, lesdits moyens étant pivotés par rapport à l'axe de la liaison pendant la séparation.

[0044] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison est scindée selon un plan préférentiellement perpendiculaire à l'axe, pendant la séparation la matière de la liaison est cisailée dans le plan de scission et éventuellement selon une direction circonférentielle à l'axe.

[0045] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison comprend des portions et une première jonction axiale présentant une masse linéique réduite et/ou une raideur en torsion réduite, lors de la séparation le couple de rupture engendre une concentration de contraintes au niveau de ladite première jonction de sorte à la rompre.

[0046] Selon un mode avantageux de l'invention, avant la séparation du module de raccordement, la liaison est maintenue dans état précontraint mécaniquement.

[0047] Selon un mode avantageux de l'invention, la précontrainte est une contrainte de traction axiale configurée pour plaquer les parties l'une contre l'autre à l'aide de la liaison.

[0048] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison comporte des portions et une deuxième jonction axiale qui présente une raideur axiale réduite et qui est éventuellement profilée axialement ; la contrainte de traction étant supérieure à 5% de la limite élastique du matériau de la deuxième jonction, préférentiellement supérieure à 25%, éventuellement comprise entre 60% et 95% de la limite élastique.

[0049] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison comporte au moins une jonction de moindre épaisseur, la précontrainte entraîne un allongement de la liaison, la liaison s'allongeant majoritairement au niveau axialement de la jonction de moindre épaisseur.

[0050] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison est une conduite avec une paroi annulaire sur laquelle est éventuellement formée la jonction de moindre épaisseur.

[0051] Selon un mode avantageux de l'invention, la jonction de moindre épaisseur est une deuxième jonction, la liaison comprenant en outre une première jonction de moindre épaisseur dont l'épaisseur est supérieure à celle de la deuxième jonction, l'allongement étant majoritairement au niveau de la deuxième jonction, préférentiellement à plus de 80%.

[0052] Selon un mode avantageux de l'invention, la liaison comprend une conduite, préférentiellement le mo-

dule comprend un passage traversant la partie vol, la partie sol et la conduite.

[0053] Selon un mode avantageux de l'invention, lors de la séparation du module de raccordement la liaison est rompue en majorité par la torsion axiale, une minorité restante de la liaison étant rompue par arrachement, notamment par traction. Ceci peut être assuré par des ressorts, et/ou des éjecteurs.

[0054] Selon un mode avantageux de l'invention, la torsion entraîne une rupture de plus de 80% de la liaison, préférentiellement au moins 95% ; les au plus 20% restants, préférentiellement les au plus 5% restants étant rompus par arrachement, notamment par traction.

[0055] L'invention a également pour objet une méthode d'assemblage d'un module de raccordement pour l'avitaillement de lanceur, le module comprenant : une partie sol du côté du pas de tir du lanceur, la partie sol comprenant un orifice sol ; une partie vol solidaire du lanceur, la partie vol comprenant un orifice vol ; une liaison qui est jointe aux parties de sorte à les solidariser ; remarquable en ce que lors l'assemblage, la liaison est montée avec une précontrainte de traction de sorte à plaquer la partie sol et la partie vol l'une contre l'autre

[0056] Selon un mode avantageux de l'invention, lors de l'assemblage la liaison est insérée dans l'orifice vol et dans l'orifice sol.

[0057] Selon un mode avantageux de l'invention, le module comprend des moyens d'étanchéité entre la partie vol et la partie sol, lorsque la liaison est soumise à la contrainte, les moyens d'étanchéité sont comprimés, et éventuellement s'écrasent axialement.

[0058] Selon un mode avantageux de l'invention, la méthode comprend une étape de réglage et/ou une étape de contrôle de la contrainte de traction de la liaison.

[0059] De manière générale, les modes avantageux de chaque objet de l'invention sont également applicables aux autres objets de l'invention. Dans la mesure du possible, chaque objet de l'invention est combinable aux autres objets de l'invention. Les méthodes peuvent être intégrées dans des procédés, par exemple en un procédé d'assemblage et/ou un procédé de séparation de module de raccordement lors du lancement du lanceur.

Avantages apportés

[0060] Le module selon l'invention offre une fiabilité de séparation extrême. En effet, il repose sur un nombre d'éléments réduit, tout comme le nombre de pièces mobiles. Il peut économiser un actionneur puisque l'élévation propre du lanceur agit sur le levier grâce au câble, et provoque la rupture de la liaison.

[0061] Puisque la liaison forme la ligne haute pression en conservant une continuité de matière d'une platine à l'autre, et d'une face à l'autre du module, l'étanchéité est optimale. La liaison ou coupée au raz de la platine vol pour rester à fleur de sa surface externe. Ainsi, l'aspect protubérant de la portion vol de la liaison est limité, ce qui préserve l'aérodynamisme et évite qu'un équipement

du pas de tir ne s'y raccroche.

[0062] La deuxième portion de la liaison, ou portion souple, assure plusieurs fonctions. Elle maintient les platines plaquées l'une contre l'autre, et permet une déformation élastique d'une partie de la liaison. Elle favorise l'étanchéité entre les passages aboutés du module, et peut simplifier leur conception.

[0063] Le module permet de maintenir une connexion fluide, et/ou mécanique, et/ou électrique, jusqu'au début du décollage, c'est-à-dire en temps positifs. En cas de tir avorté, les platines restent connectées et en communication fluidique.

[0064] L'invention permet de combiner un effort de traction et un effort de torsion au niveau de la liaison. Elle crée une synergie afin d'atteindre d'autant plus facilement la contrainte entraînant la rupture de la liaison. Ce résultat est permis grâce à des jonctions dédiées réagissant de manière spécifique à chacune de ces contraintes.

Brève description des dessins

[0065]

La figure 1 représente une base de lancement d'un lanceur selon l'invention.

La figure 2 illustre un module de raccordement pour l'avitaillement de lanceur selon l'invention.

La figure 3 esquisse une liaison de module de raccordement pour l'avitaillement selon l'invention.

La figure 4 montre une portion du module de raccordement pour l'avitaillement selon l'invention.

Description des modes de réalisation

[0066] La figure 1 représente de manière simplifiée un lanceur spatial 2 prêt à décoller sur son pas de tir 4 ou base de lancement.

[0067] Le pas de tir 4 comprend optionnellement un mât vertical 6. Une série de câbles 8 et une pluralité d'ombilicaux d'alimentation 10 relient le lanceur 2 au mât 6. Les ombilicaux 10 forment des canalisations 10 permettant de remplir les réservoirs du lanceur 2 d'ergol, jusqu'au moment imminent du décollage. Les ombilicaux d'alimentation 10 et les câbles 8 sont reliés au lanceur 2 par l'intermédiaire d'un ou plusieurs module de raccordement 12 permettant une connexion puis une déconnexion automatique. L'état connecté est géré de manière autonome et est fonction de la cinématique du lanceur 2.

[0068] Un tel module 12 permet de raccorder le lanceur 2 au mât 6 en permettant une communication fluidique. La connexion reste effective jusqu'au moment du lancement, et éventuellement au début de l'élévation du lanceur 2. La connexion cesse lorsque le lanceur 2 s'élève au-delà d'une certaine valeur, par exemple lorsque l'altitude du lanceur atteint une valeur seuil S1. Un câble de déconnexion 8 relié au mât et au module peut déclencher la déconnexion, la division en deux parties du module 12.

[0069] La figure 2 représente une vue en coupe d'un

module de raccordement 12 pour l'avitaillement d'un lanceur tel que celui de la figure 1. Des conduites 14 du lanceur, des ombilicaux 10 sont représentés liés au module 12. Le câble de déconnexion 8 est représenté sous la forme d'un trait pointillé.

[0070] Le module 12 comprend deux parties, dont une partie vol 16 et une partie sol 18. Chaque partie est un élément, une entité. Les parties (16 ; 18) sont plaquées l'une sur l'autre. La partie sol 18 est du côté des ombilicaux 10 et y est jointe. La partie sol 18 est tournée vers l'extérieur du lanceur. La partie vol 16 est fixée, embarquée sur le lanceur. Après le décollage elle reste à bord. Elle est reliée aux canalisations 14 du lanceur, qui permettent par exemple le remplissage et/ou la vidange du/des réservoir(s) du lanceur.

[0071] Les parties (16 ; 18) peuvent être des platines, présentant chacune une face regardant la partie opposée. Les parties (16 ; 18) permettent la fixation de diverses connexions, c'est-à-dire la connexion d'alimentations. Elles peuvent généralement être des plaques, formant des corps, dont l'épaisseur est traversée par des passages, éventuellement coudés. Les parties (16 ; 18) sont fixées l'une à l'autre, elle présentent en outre des moyens pour reprendre des efforts de cisaillement à leur interface. Par exemple, des clavettes (non représentées) engagées dans des encoches correspondantes permettent de remplir cette fonction.

[0072] Les parties sol et vol comprenant éventuellement des moyens d'alimentation en correspondance. Par exemple un orifice peut être en correspondance d'un autre moyen tel une fiche, un orifice, un raccord ou tout autre moyen. Le module permet la connexion d'au moins un passage 20 de fluide, préférentiellement de plusieurs passages 20 de fluides d'une partie à l'autre. Chaque passage 20 communique avec une canalisation sol 10, telle un des ombilicaux 10 ; éventuellement, le liaison 24 peut être ou comprendre une conduite permettant un passage 20 totalement optionnel selon l'invention. Chaque passage 20 traverse généralement le module de raccordement, et en particulier chaque partie (16 ; 18). Eventuellement un passage 20 relie deux faces distinctes d'une des parties 18. A l'interface des parties, le module peut comprendre des étanchéités 22, tels des joints toriques.

[0073] Les parties (16 ; 18) du module 12 sont reliées, préférentiellement fixées l'une à l'autre, grâce à une liaison 24 formant éventuellement un passage 20 du module 12. La liaison 24 peut comprendre des moyens de fixation, tels des moyens de serrage éventuellement réversibles, et/ou une surface de butée tel un épaulement. Les moyens de fixation peuvent chacun coopérer avec l'une des parties (16 ; 18), notamment en prenant appui dessus. En particulier la partie vol 16 peut comprendre une surface d'appui logée dans son épaisseur, et la partie sol 18 peut présenter une surface d'appui 26 déportée vers l'extérieur. Cette surface 26 peut être distante de l'enveloppe générale de la partie sol 18. Ce déport permet d'allonger axialement la liaison 24, ce qui a pour

avantage d'augmenter son élasticité, sa souplesse.

[0074] Pour provoquer la rupture de la liaison 24, le module 12 comprend des moyens de torsion 28 de la liaison 24. Les moyens de torsion 28 doivent être solitaires de la liaison 24, notamment en rotation, par exemple grâce à des surfaces correspondantes. Ces surfaces peuvent être emmanchées l'une dans l'autre. Les moyens de torsion 28 peuvent être reliés au câble de déconnexion 8. Un guide câble (non représenté) peut être prévu de manière à orienter l'effort du câble 8 sur les moyens de déconnexion 8 selon une direction prédéterminée.

[0075] Ces moyens de torsion 28 permettent d'exercer un couple de torsion selon l'axe 30 d'allongement de la liaison 28, par exemple son axe central et/ou son axe principal. Les moyens de torsion 28 visent à faire pivoter deux portions de la liaison l'une par rapport à l'autre suivant l'axe. Le câble de déconnexion 8 tend à limiter l'altitude d'un point des moyens de torsion 28 en le retenant vers le bas. Ainsi, l'élévation du lanceur conjuguée à une rétention des moyens de torsion 28 se traduit par une torsion axiale de la liaison 24 jusqu'à sa rupture.

[0076] Les moyens de torsion peuvent comprendre un disque sur lequel est enroulé le câble, et/ou un système d'engrenage. Un pignon peut être formé autour de la liaison. Le pignon peut être entraîné par le câble de déconnexion ou tout actionneur tel un moteur. Les moyens de torsion 28 peuvent être un levier 28, éventuellement avec une extrémité reliée à la liaison 24 de sorte à l'entraîner en rotation. L'autre extrémité de la liaison est reliée au câble de déconnexion 8. Lors du décollage, le levier 28 tend à basculer en exerçant un couple de torsion provoquant la rupture de la liaison 24. Cette dernière se divise, se partage, en réponse à un pivotement interne, un vrillage. Sa matière subit des efforts de cisaillement supérieurs à sa résistance mécanique, éventuellement impactés en raison des conditions cryogéniques. Puisque la liaison 24 est garante de ou participe à la cohésion des parties (16 ; 18) du module de raccordement, sa rupture permet la déconnexion du module, et en particulier la séparation des parties (16 ; 18). L'une 18 reste liée au pas de tir, éventuellement en retombant; l'autre 16 accompagne le lanceur. Des clapets (non représentés) peuvent permettre des fermetures automatiques, éventuellement simultanées, des canalisations (10 ; 14) sol et vol.

[0077] Lors de l'assemblage du module de raccordement 12, les parties (16 ; 18) sont plaquées l'une contre l'autre. Elles présentent des orifices traversants qui sont alignés et au travers desquels la liaison 24 est introduite. La liaison 24 peut généralement traverser le module 12. Elle est ensuite serrée pour l'immobiliser, de sorte à ce qu'elle forme un ensemble solidaire avec les parties (16 ; 18) et les moyens de torsion 28. Lors de l'assemblage, la liaison 24 peut devenir et rester contrainte en traction, de sorte à garder les parties (16 ; 18) plaquées l'une contre l'autre avec un effort de plaquage. Cette précontrainte limite les variations d'efforts qu'elle subit, et soigne le

contact entre les parties (16 ; 18) malgré les efforts de séparation subit par les parties tels que par exemples les vibrations, le poids des lignes ombilicales et la pression interne. Les étanchéités 22 auxquelles contribuent les parties sont préservées. La liaison 24 peut être fixée et contrainte à l'aide d'un écrou 32 serré, et d'un contre-écrou pour maintenir ce dernier. A l'extrémité libre côté sol, la liaison 24 peut comprendre un branchement 34, éventuellement avec un autre contre-écrou.

[0078] La canalisation 24 est apte à assurer seule la fixation des parties (16 ; 18) entre elles, tout comme leur plaquage. Toutefois, d'autres fixations, éventuellement auxiliaires, peuvent être prévues. Selon l'invention le module de raccordement 12 peut comprendre plusieurs liaisons 24 permettant de fixer les parties (16 ; 18) l'une à l'autre, différents passages 20 peuvent y traverser le module 12. Il est également envisagé que les moyens de torsion 28 agissent sur chaque fixation et/ou sur chaque liaison 24 des parties (16 ; 18). Les moyens 28 de torsion peuvent inclure différentes unités dédiées à chaque fixation et/ou à chaque liaison des parties.

[0079] La figure 3 représente la liaison 24 du module de raccordement pour l'avitaillement. Une moitié supérieure est représentée en coupe, l'autre est illustrée latéralement. L'axe 30 de la liaison sépare ces moitiés.

[0080] La liaison 24 forme généralement une éprouvette avec une zone étranglée, rétrécie. Un passage 20 peut traverser la liaison 24 de part en part peut présenter un diamètre constant. La liaison 24 comprend une paroi qui entoure l'axe 30, et dont l'épaisseur varie, éventuellement axialement et/ou selon la circonférence. Elle est avantageusement réalisée en métal, et est préférentiellement monobloc et/ou venue de matière. Ces caractéristiques visent à garantir sa résistance mécanique en statique et en dynamique, tout comme son étanchéité malgré l'éventuelle présence de fluides agressifs. Le métal peut être un super-alliage comprenant du nickel et du chrome, par exemple pour bénéficier d'une tenacité élevée dans des conditions cryogéniques. Ainsi, la rupture de la liaison 24 est maîtrisée à la fois en cryogénique, à température ambiante, ou en condition chaude du pas de tir. L'homme du métier est encouragé à développer des matériaux adaptés à cette utilisation.

[0081] La liaison 24 comprend au moins deux portions, préférentiellement au moins trois portions (36 ; 38 ; 40). Les portions (36 ; 38 ; 40) sont en contact et/ou coopèrent avec les moyens de torsions et/ou au moins une ou chaque portion. Ces portions (36 ; 38 ; 40) peuvent être des portions principales, par exemple principales selon la largeur mesurée transversalement à l'axe 30.

[0082] De gauche à droite sur la figure, on observe une première portion 36, une deuxième portion 38, et une troisième portion 40. Ces portions (36 ; 38 ; 40) sont reliées à l'aide d'au moins une jonction (42 ; 44), préférentiellement plusieurs jonctions (42 ; 44). La deuxième portion 38 est reliée à la première portion 36 via la première jonction 42, et est reliée à la troisième portion 40 grâce à la deuxième jonction 44. Les jonctions (42 ; 44) peuvent

matérialiser des réductions de largeur et/ou de diamètre sur la liaison 24.

[0083] Avantageusement, la première jonction 42 est une zone fragilisée, telle une zone liaison. Elle peut être une amorce de rupture, telle une entaille localisée, ou une gorge circulaire. Sa longueur axiale L1 est inférieure à 10% de la longueur du liaison. Plus sa longueur L1 est réduite, plus la contrainte en cisaillement est concentrée en cas de torsion, ce qui permet d'atteindre plus rapidement le seuil de rupture. La première jonction 42 peut comprendre au moins un épaulement, préférentiellement deux qui augmentent les concentrations de contraintes. La profondeur radiale de la première jonction 42 est supérieure à 1,00 mm, préférentiellement supérieure ou égale à 2,00 mm, éventuellement supérieure ou égale à 5 mm. Le fond de gorge peut avoir un profil circulaire ou en « V », ou en pointe, dont l'aspect aigu amplifie la concentration de contrainte La deuxième jonction 44 comprend au moins une, préférentiellement deux zones à variations progressives de diamètres, qui forment éventuellement des rayons de raccordement. La longueur axiale L2 de la deuxième jonction 44 peut être au moins vingt fois plus longue que la première jonction 42. Au niveau de la deuxième jonction 44, la paroi de la liaison 24 est plus mince qu'au niveau de la première jonction 42. Ces particularités concourent à rendre la première jonction 42 plus raide en torsion, et à rendre la deuxième jonction 44 plus souple. Ainsi, l'endroit où se produit la rupture en cas de torsion de la liaison est localisé avec précision. Il est plus aisé de sectionner la liaison 24 au niveau de la première jonction 42, au ras de la partie vol. La première jonction comprend une section avec un moment quadratique minimal ou moment d'inertie polaire, qui est le plus faible pour la première jonction. La deuxième jonction comprend une section avec un moment quadratique minimal, qui est le plus faible pour la deuxième jonction. Le premier moment quadratique est supérieur au deuxième moment quadratique. Les moments quadratiques sont selon l'axe 30, et/ou exprimés selon le centre de la section correspondante.

[0084] La troisième portion 40 comprend des moyens de serrage 46, et éventuellement des méplats. Elle peut comprendre une portée généralement tubulaire avec un pas de vis. Celui-là assure au moins deux fonctions, à savoir contrôler et régler la précontrainte axiale sur la liaison 24 lors de l'assemblage du module, et brancher une canalisation sol reliée au mât. A l'opposé de la troisième portion 40, la première portion 36 peut présenter ou être prolongée par une butée axiale, tel un épaulement 48 annulaire, qui permet un blocage axial.

[0085] La figure 4 représente une portion du module de raccordement 12 centrée sur la liaison 24.

[0086] Les surface externes de la première portion 36 et de la deuxième portion 38 de la liaison peuvent être en contact radial de la partie vol 16 et des moyens de torsion 28 respectivement. Ces surfaces externes peuvent comprendre des surfaces de blocage axial et/ou radial. La deuxième jonction 44 peut être séparée de la

surface interne 50 de l'orifice de la partie sol 18, libérant un éventuel mouvement entre la troisième portion 40 et la partie sol 18. Un jeu mécanique peut être prévu entre la surface interne 50 de l'orifice de la partie sol 18 et la troisième portion 40, si bien que celle-ci peut être essentiellement reliée à la partie sol par l'intermédiaire de l'écrou 32. Les frottements entre la surface interne 50 et la liaison 24 sont réduits, le réglage et la maîtrise de la contrainte de traction de la liaison est plus précis.

[0087] La première portion 36 et/ou la deuxième portion 38 comprennent chacune une surface externe avec des motifs. Ces motifs permettent un blocage en rotation autour de l'axe 30, ce qui permet d'exercer un couple sur l'une d'elle, en l'occurrence la deuxième portion 38, tout en retenant la première portion 36 dans la partie vol 16 qui forme une zone d'ancrage. Le couple de torsion axiale est exercé sur la deuxième portion 38 grâce aux moyens de torsion 28, et chemine via la surface externe.

[0088] Lors du serrage de la liaison 28, les parties sol 18 et vol 16 du module 12 sont pressées l'une contre l'autre, entre l'écrou 32 et l'épaulement 18. En parallèle, la liaison 24 s'allonge, majoritairement au niveau de la deuxième jonction 44 en raison de son allègement. La liaison 24 devient un ressort, en particulier sa deuxième jonction 44, qui tire les parties (16 ; 18) l'une vers l'autre.

Revendications

1. Module de raccordement (12), notamment pour l'avitaillement d'un lanceur, le module comprenant :

- une partie sol (18) destinée à être reliée à une ou plusieurs canalisations (10) de pas de tir (4) du lanceur (2) ;
- une partie vol (16) destinée à être placée entre la partie sol (18) et le lanceur (2), les parties sol et vol comprenant éventuellement des moyens d'alimentation en correspondance ;
- au moins une liaison (24) qui est allongée suivant un axe (30) et qui est jointe aux parties (16 ; 18) de sorte à les solidariser au moins axialement ;

caractérisé en ce qu'il comprend en outre des moyens de torsion (28) de la liaison (24) adaptés pour pouvoir exercer un couple de rupture sur la liaison (24) selon son axe (30) de sorte à diviser la liaison (24) afin de pouvoir libérer la partie vol (16) de la partie sol (18).

2. Module (12) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens de torsion (28) comprennent un levier de déconnexion (28) qui s'étend perpendiculairement par rapport à la liaison (24) et qui est destiné à être actionné par un câble de déconnexion (8).

3. Module (12) selon l'une des revendications 1 à 2, **caractérisé en ce que** la liaison (24) comprend une première jonction (42) formant une amorce de rupture, notamment une première jonction (42) formant un rétrécissement.
4. Module (12) selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** la liaison (24) présente deux moitiés selon sa longueur, l'amorce de rupture et les moyens de torsion (28) étant disposés sur la même moitié de la liaison (24).
5. Module (12) selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la liaison comprend une conduite, préférentiellement le module comprend un passage traversant la partie vol, la partie sol et la conduite.
6. Module (12) selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** la liaison (24) comporte une deuxième jonction (44) formant une zone de moindre épaisseur, éventuellement sur la paroi.
7. Module (12) selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** la deuxième jonction (44) s'étend axialement sur la majorité de l'épaisseur de la partie sol (18), éventuellement elle forme la partie principale axialement de la liaison (24).
8. Module (12) selon la revendication 3 et selon l'une des revendications 6 à 7, **caractérisé en ce que** la première jonction (42) comprend un moment quadratique minimal qui est supérieur au moment quadratique minimal de la deuxième jonction.
9. Module (12) selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce qu'**au niveau axialement des moyens de torsion (28), la liaison (24) comprend une surface extérieure avec des motifs configurés pour transmettre le couple de rupture des moyens de torsion (28) à la liaison (24).
10. Module (12) selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** la liaison (24) comprend deux extrémités opposées, l'une avec des moyens de serrage (32) éventuellement réversibles, l'autre avec un moyen de blocage axial, éventuellement une butée axiale (48).
11. Méthode de séparation d'un module de raccordement (12) pour l'avitaillement d'un lanceur (2) lors du tir, le module comprenant :
- une partie vol (16) fixée au lanceur (2),
 - une partie sol (18) à l'opposé du lanceur (2) par rapport à la partie vol (16), les parties sol et vol comprenant éventuellement des moyens d'alimentation en correspondance,
- une liaison (24) qui est allongée suivant un axe (30) et qui est jointe aux parties (16 ; 18) de sorte à les solidariser ;
- 5 lors de la séparation du module de raccordement (12) la liaison (24) est rompue de sorte à pouvoir libérer la partie vol (16) de la partie sol (18) ;
- 10 **caractérisée en ce que** lors de la séparation du module de raccordement (12) la liaison (24) est rompue par torsion axiale, notamment en y exerçant un couple de torsion générant une contrainte de cisaillement jusqu'à sa rupture.
- 15 12. Méthode selon la revendication 11, **caractérisée en ce que** lors de la séparation, la liaison (24) est vrillée selon son axe (30) à l'aide de moyens de torsion (28), notamment d'un levier, lesdits moyens (28) étant pivotés par rapport à l'axe (30) de la liaison (24) pendant la séparation.
- 20 13. Méthode selon l'une des revendications 11 à 12, **caractérisée en ce qu'**avant la séparation du module de raccordement (12), la liaison (24) est maintenue dans état précontraint mécaniquement.
- 25 14. Méthode la revendication 13, **caractérisée en ce que** la liaison (24) comporte des portions (36 ; 38 ; 40) et une deuxième jonction axiale (44) qui présente une masse linéique réduite et qui est éventuellement profilée axialement ; la contrainte de traction étant supérieure à 5% de la limite élastique du matériau de la deuxième jonction (44), préférentiellement supérieure à 25%, éventuellement comprise entre 60% et 90% de la limite élastique.
- 30 15. Méthode selon l'une des revendications 11 à 14, **caractérisée en ce que** lors de la séparation du module de raccordement (12) la liaison (24) est rompue en majorité par la torsion axiale, une minorité restante de la liaison (24) étant rompue par arrachement, notamment par traction.
- 35 40 45 50 55

FIG. 1

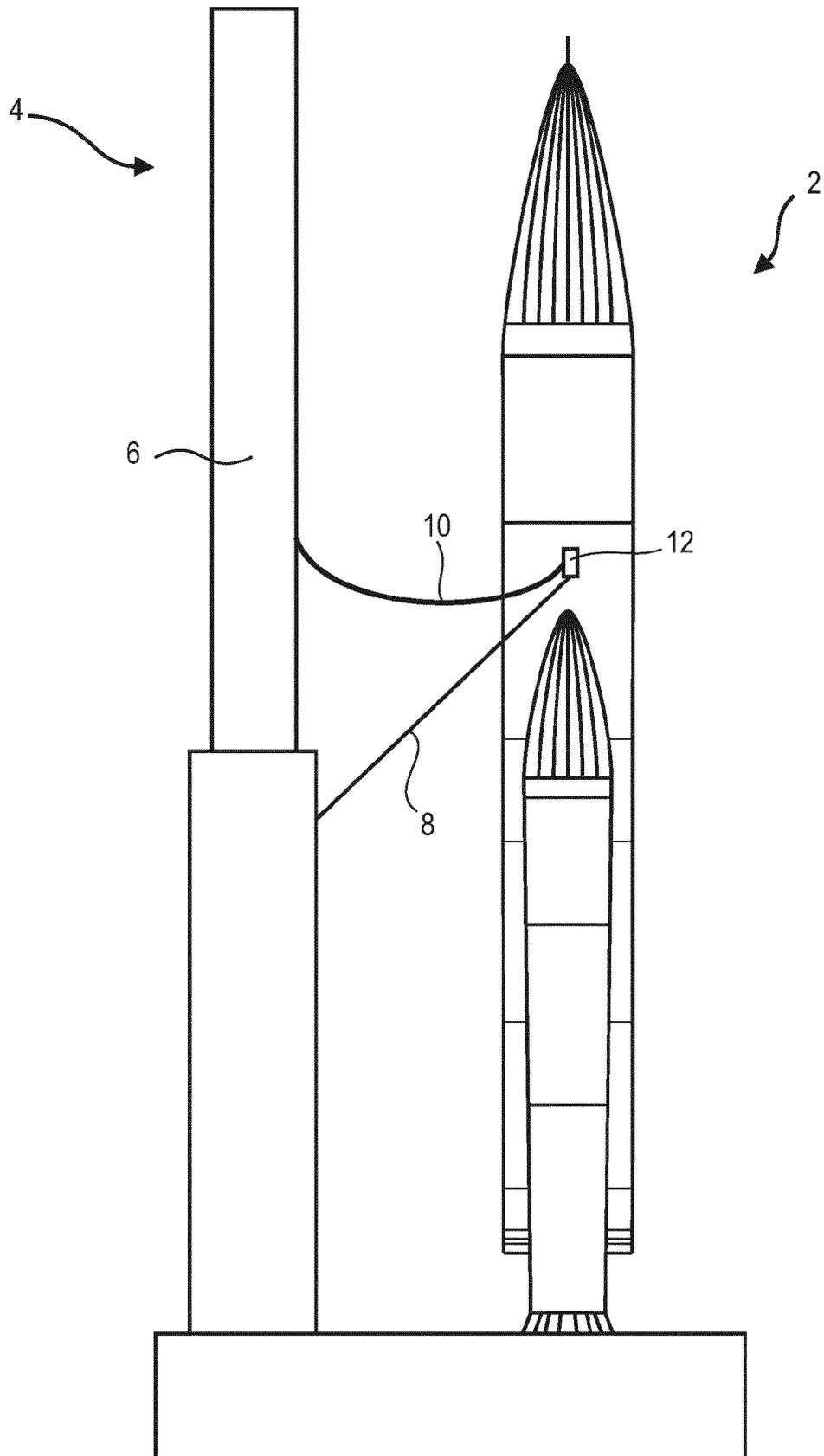


FIG. 2

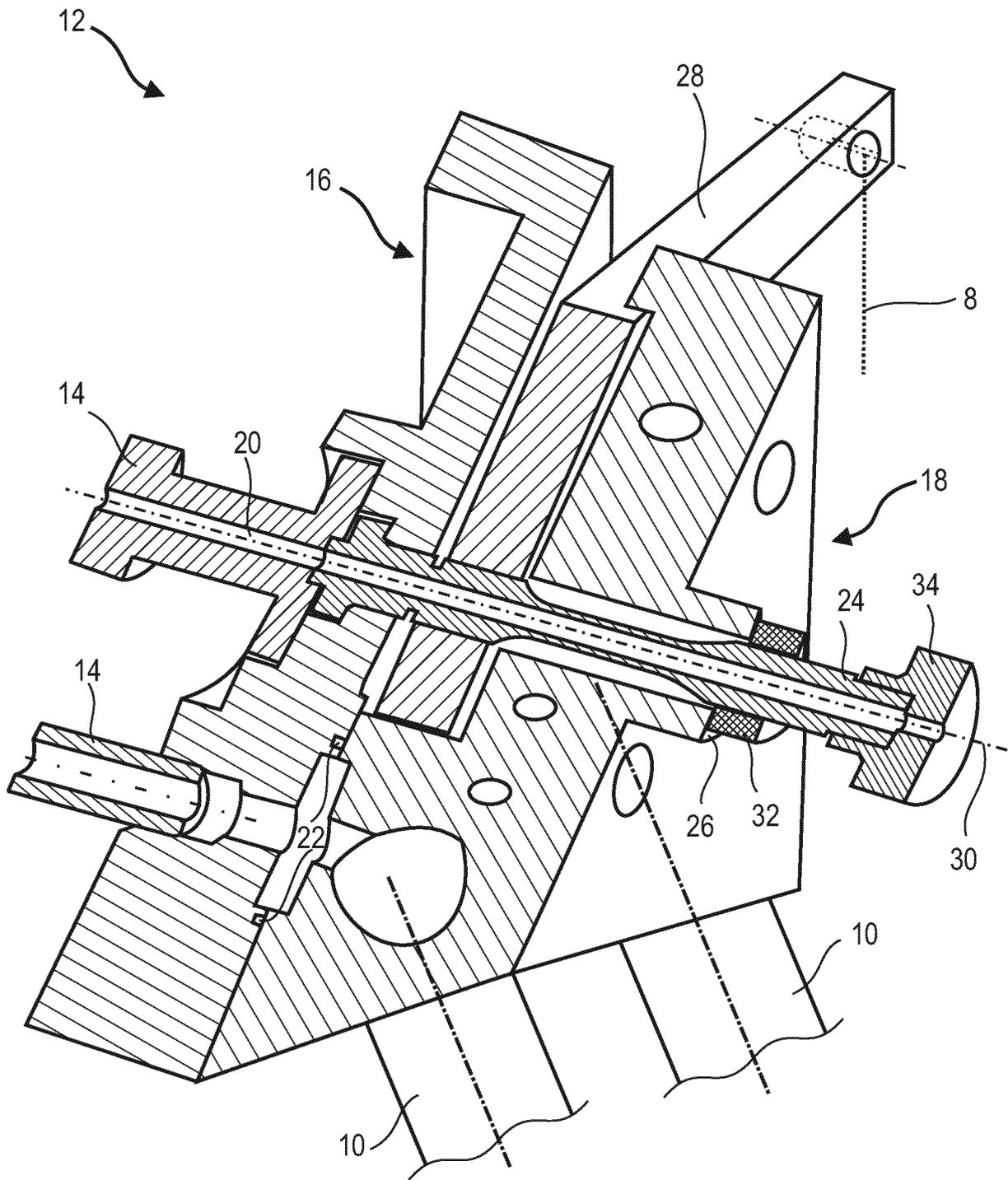


FIG. 3

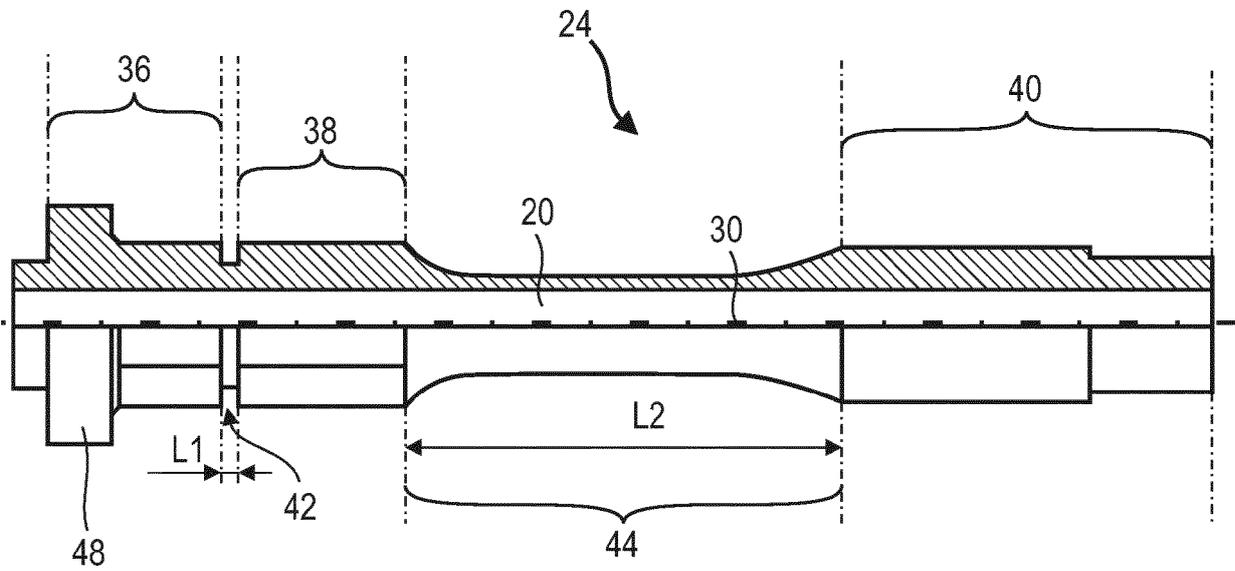
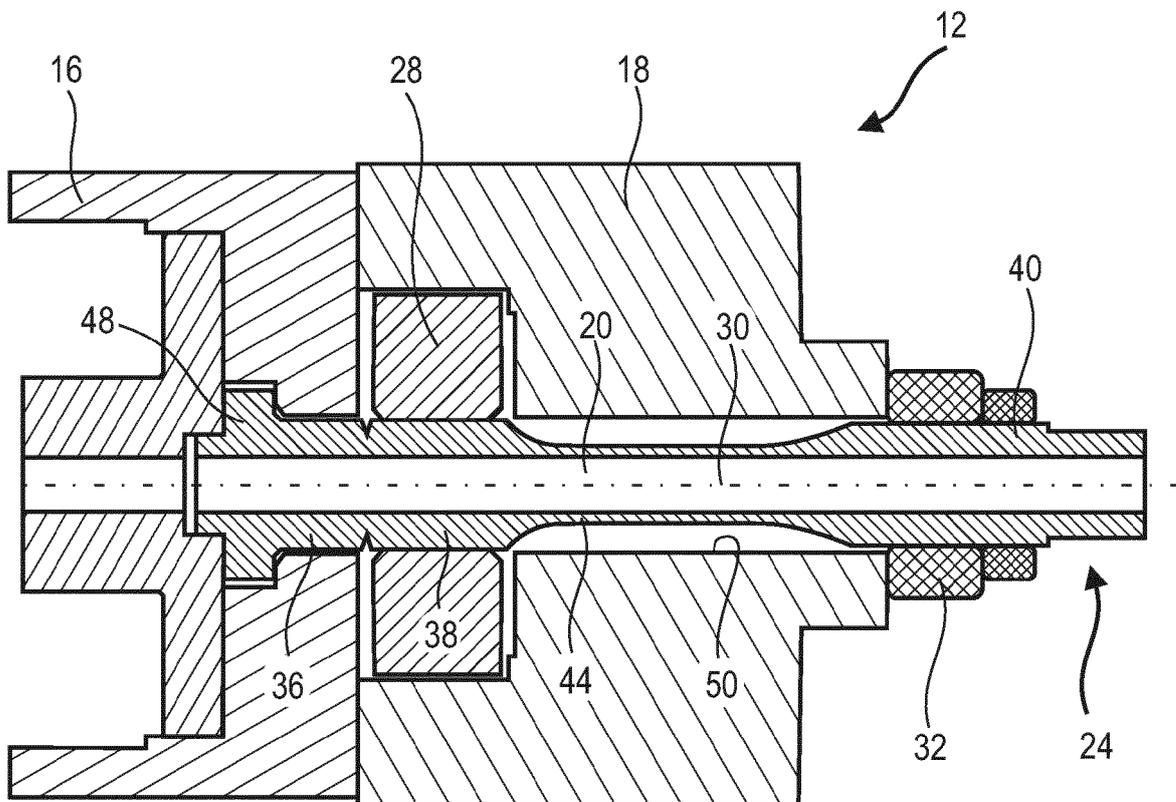


FIG. 4





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 16 16 9659

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 943 627 A1 (SNECMA [FR]) 1 octobre 2010 (2010-10-01) * le document en entier * -----	1-15	INV. B64G5/00
A	FR 2 639 610 A1 (AEROSPATIALE [FR]) 1 juin 1990 (1990-06-01) * le document en entier * -----	1-15	
A	FR 2 685 903 A1 (LATECOERE SA [FR]) 9 juillet 1993 (1993-07-09) * le document en entier * -----	1-15	
E	WO 2016/083713 A1 (SNECMA [FR]) 2 juin 2016 (2016-06-02) * page 1, lignes 5-35 * * page 4, ligne 34 - page 7, ligne 31 * * figures * -----	1-7, 9-13,15	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B64G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 16 septembre 2016	Examineur Weber, Carlos
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 16 16 9659

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-09-2016

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2943627 A1	01-10-2010	EP 2414241 A2	08-02-2012
		FR 2943627 A1	01-10-2010
		US 2012132060 A1	31-05-2012
		WO 2010112764 A2	07-10-2010

FR 2639610 A1	01-06-1990	DE 68910480 D1	09-12-1993
		DE 68910480 T2	11-05-1994
		EP 0371867 A1	06-06-1990
		FR 2639610 A1	01-06-1990
		JP H02223657 A	06-09-1990
		US 4991798 A	12-02-1991

FR 2685903 A1	09-07-1993	AUCUN	

WO 2016083713 A1	02-06-2016	FR 3029173 A1	03-06-2016
		WO 2016083713 A1	02-06-2016

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2639610 A1 [0004]